

"La Cour européenne de justice prend une nouvelle dimension" dans Le Quotidien (3 décembre 2002)

Légende: Le 3 décembre 2002, à l'occasion de la cérémonie de pose d'une nouvelle pierre de la Cour de justice des Communautés européennes sur le plateau du Kirchberg, coïncidant avec le 50ème anniversaire de l'institution, le journal luxembourgeois Le Quotidien retrace l'évolution des bâtiments de la Cour dans la capitale du Grand-Duché et présente les développements futurs du site.

Source: Le Quotidien. 03.12.2002. Luxembourg: Lumedia S.A.

Copyright: (c) Le Quotidien

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_cour_europeenne_de_justice_prend_une_nouvelle_dimension"_dans_le_quotidien_3_decembre_2002-fr-4b9efccc-29be-4a53-96d4-933d27eaedb5.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

La Cour européenne de justice prend une nouvelle dimension

Alerte institution qui fête aujourd'hui ses 50 ans, la justice européenne prend enfin ses aises

Rétrospective, temps présent et perspectives. C'est autour de ces trois thèmes, se greffant sur l'architecture, qu'a gravité la cérémonie de la pose d'une nouvelle première pierre à la Cour de justice des Communautés européennes.

Ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges a retracé les grandes étapes d'une institution qui continue de grandir.

En 1952, après maintes tergiversations, le site de Luxembourg est retenu pour accueillir provisoirement cette instance qui installe ses pénates dans la Villa Vauban. Ses activités vont ensuite être transférées côte d'Eich avant enfin d'emménager, en 1972, sur le plateau de Kirchberg. La Grèce, l'Espagne, le Portugal font alors leur entrée dans la Communauté. En 1979, les premiers bureaux sont saturés. Après avoir eu recours à des bureaux loués, le gouvernement luxembourgeois lance de nouvelles constructions. En 1985, le bâtiment Erasmus voit le jour. Face aux besoins croissants de la Cour de justice, celui-ci se révèle rapidement inadapté. En 1989, de nouveaux bureaux occupent le bâtiment Thomas Moore et une année plus tard, une annexe est encore édifiée.

L'année 1990 marque un tournant décisif avec une réflexion qui s'engage face à une inadaptation chronique des infrastructures. Le 30 juin de cette même année, la Cour dépose auprès du gouvernement un cahier de ses besoins qui va progressivement aboutir à un concours d'architectes, conduit par Dominique Perrault. Le 12 février 1999 la Cour donne son accord de principe. Quelques mois plus tard, une loi est votée autorisant la construction du nouveau bâtiment alors que l'ancien Palais se vide de tous ses occupants pour cause de désamiantage aujourd'hui mené à bien.

Mais la sérénité dans ces nouveaux bureaux est encore loin d'être assurée.

«Nous savons parfaitement que la première des nouvelles tours ne sera pas achevée d'ici l'entrée en vigueur du nouvel élargissement, soit en mai 2004», lance Melchior Wathelet, s'exprimant au nom de Gil Carlos Iglesias.

350 millions d'euros

Malgré un miracle inattendu, sous forme d'autorisations tombées quelques heures auparavant pour la construction du parking souterrain sous le site, les craintes sont toujours vives et les appels pressants en vue de trouver au plus vite une solution pour loger les nouveaux fonctionnaires qui vont arriver. Au total, ils seront environ 2 000 dans la Cour agrandie par ces deux tours. Atteignant une centaine de mètres pour une hauteur de 26 étages, avec une galerie devant relier tous les bâtiments existants, elles seront achevées en 2007. En surface, cette extension se traduit par 10 500 m² de bureaux et de locaux, de 24 000 m² de bureaux pour les traducteurs installés dans les tours, de 4 400 m² de salles d'audience et de 5 000 m² de galerie de liaison. Les dépenses liées à cette quatrième extension sont estimées à 350 millions d'euros. Pendant toute la durée du chantier, quelque 600 personnes devraient être occupées quotidiennement sur le site.

Faisant preuve d'un optimisme raisonnable, Melchior Wathelet a fait diplomatiquement observer que ce lot de nouveaux travaux ne serait pas exempt d'inconvénients, de bruits, de vibrations, bref d'un tas de nuisances en souhaitant qu'un maximum soit fait pour assurer la coexistence dans les meilleures conditions possibles des travaux de la Cour de justice et des derniers mois d'occupation de la Commission dans un bâtiment mitoyen et bientôt détruit.

J.P.